

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 0

Date de convocation : 02/06/2026
Date d'affichage : 02/06/2026

N° 2026_ 06-09-03

Séance du 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Alain Rolland, Isabelle Roussel

Absent : Marine Lemoine

Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : orientations et crédits affectés à la formation des élus

VU le CGCT et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Madame le maire expose au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur le droit à la formation de ses membres qui consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

CONSIDÉRANT que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION :

1. La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :

Formations en lien avec les délégations

Formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, négociation, etc.)

Formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale, intercommunalité...)

2. Le budget 2026 consacré à la formation des élus s'élève à 600 €.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 9 juin 2026

